

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05147

Numéro SIREN : 823 437 132

Nom ou dénomination : +CLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 29035

Imprimé 2065 du 09/05/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déclaration néante

Si PME innovantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

Adresse de messagerie

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère

B ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées

Nom et adresse du comptable

Salarié/Indépendant :

Tél :

AGORA SEA

0120 RUE ADRIEN LEMOINE

95300 PONTOISE

Nom et adresse du conseil

Salarié/Indépendant :

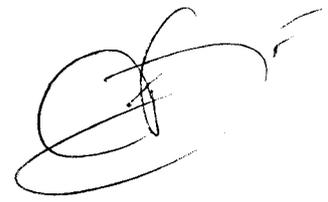
Tél :

Nom et adresse du CGA

n° d'agrément :

Visa : CGA

Viseur conventionné



Imprimé 2065 du 09/05/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable à 33 1/3 %	0			
Bénéfice imposable à 28 %	0			
Bénéfice imposable à 15 %	12 087			
Déficit	0			
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	0			
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)	0			
Plus-values à long terme au taux de 19%	0			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	0			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	0			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	0			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater				
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeune entreprise innovante	Entreprise nouvelle art. 44 septies	Pôle de compétitivité	Société d'investissements immobiliers cotée
Zone franche urbaine	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		Autres dispositifs
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0	
D IMPUTATIONS		Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				0

Imprimé 2065BIS du 09/05/2018

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065Formulaire néant **F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - S.A.R.L. - tous les associés ; - S.C.A. - associés gérants ; - S.N.C. ou S.C.S. - associés en nom ou commandités ; - S.E.P. et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8	

H DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Imprimé 2033A du 09/05/2018

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
	Autres	014	016	
Immobilisations corporelles		028	1 185 030	329 855
Immobilisations financières (1)		040	042	
Total I (5)		044	1 185 048	329 855
Actif circulant				
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052	
	Marchandises	060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	19 665 070	14 887 4 777
	Autres (3)	072	6 170 074	6 170
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	17 818 086	17 818
Charges constatées d'avance		092	094	
Total II		096	43 653 098	14 887 28 766
Total général (I + II)		110	44 838 112	15 216 29 622
PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel				120 1 000
Écarts de réévaluation				124
Réserve légale				126
Réserves réglementées				130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants				131) 132
Report à nouveau				134
Résultat de l'exercice				136 10 275
Provisions réglementées				140
Total I				142 11 275
Provisions pour risques et charges				Total II 154
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées				156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
Fournisseurs et comptes rattachés				166 1 059
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169 3 196) 172 17 287
Produits constatés d'avance				174
Total III				176 18 346
Total général (I + II + III)				180 29 622
Renvois				
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations	182 1 185

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 09/05/2018

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

Exercice N

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises				209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	services			217		218	47 562
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	47 562
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240	
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	20 132
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	156) 244	156
Rémunérations du personnel						250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Dotations aux amortissements						254	329
Dotations aux provisions						256	14 887
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259) 262	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	35 505
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	12 056
Produits et charges divers							
Produits financiers						(III)	280 31
Produits exceptionnels						(IV)	290
Charges financières						(V)	294
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347) (VI)	300
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306 1 813
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	10 275

B - RÉSULTAT FISCAL				1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312	10 275	314	
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324	1 813		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			
330							
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	0
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987			0
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)				138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981		342	
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)				990			
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344			
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	12 087	354
Déficits							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)			dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	12 087	372
Divers à réintégrer							
Libellé						Montant	
Divers à déduire							
Libellé						Montant	

Imprimé 2033C du 09/05/2018

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds commercial	400	402		404	406		
Autres	410	412		414	416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	420	422		424	426		
Constructions	430	432		434	436		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442		444	446		
Installations générales agencements divers	450	452		454	456		
Matériel de transport	460	462		464	466		
Autres immobilisations corporelles	470	472	1 185	474	476	1 185	
Immobilisations financières	480	482		484	486		
TOTAL	490	492	1 185	494	496	1 185	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500	502	504	506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	510	512		514	516		
Constructions	520	522		524	526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532		534	536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544	546		
Matériel de transport	550	552		554	556		
Autres immobilisations corporelles	560	562	329	564	566	329	
TOTAL	570	572	329	574	576	329	

Imprimé 2065 du 09/05/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déclaration néante

Si PME innovantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement

Adresse de messagerie

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère

B ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées

Nom et adresse du comptable

Salarié/Indépendant :

Tél :

AGORA SEA

0120 RUE ADRIEN LEMOINE

95300 PONTOISE

Nom et adresse du conseil

Salarié/Indépendant :

Tél :

Nom et adresse du CGA

n° d'agrément :

Visa : CGA

Viseur conventionné

Imprimé 2065 du 09/05/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable à 33 1/3 %	0			
Bénéfice imposable à 28 %	0			
Bénéfice imposable à 15 %	12 087			
Déficit	0			
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	0			
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)	0			
Plus-values à long terme au taux de 19%	0			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	0			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	0			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	0			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater				
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeune entreprise innovante	Entreprise nouvelle art. 44 septies	Pôle de compétitivité	Société d'investissements immobiliers cotée
Zone franche urbaine	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		Autres dispositifs
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0	
D IMPUTATIONS		Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				0

Imprimé 2065BIS du 09/05/2018

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065Formulaire néant **F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - S.A.R.L. - tous les associés ; - S.C.A. - associés gérants ; - S.N.C. ou S.C.S. - associés en nom ou commandités ; - S.E.P. et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

H DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Imprimé 2033A du 09/05/2018

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
	Autres	014	016	
Immobilisations corporelles		028	1 185 030	329 855
Immobilisations financières (1)		040	042	
Total I (5)		044	1 185 048	329 855
Actif circulant				
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052	
	Marchandises	060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	19 665 070	14 887 4 777
	Autres (3)	072	6 170 074	6 170
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	17 818 086	17 818
Charges constatées d'avance		092	094	
Total II		096	43 653 098	14 887 28 766
Total général (I + II)		110	44 838 112	15 216 29 622
PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel				120 1 000
Écarts de réévaluation				124
Réserve légale				126
Réserves réglementées				130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants				131) 132
Report à nouveau				134
Résultat de l'exercice				136 10 275
Provisions réglementées				140
Total I				142 11 275
Provisions pour risques et charges				Total II 154
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées				156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
Fournisseurs et comptes rattachés				166 1 059
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169 3 196) 172 17 287
Produits constatés d'avance				174
Total III				176 18 346
Total général (I + II + III)				180 29 622
Renvois				
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations	182 1 185

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 09/05/2018

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

Exercice N

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue	biens	215		214	
	services	217		218	47 562
dont export et livraisons intracommunautaires					
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	47 562

Charges d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				240	
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier	immobilier	242
					20 132
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	156)
					244
					156
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements				254	329
Dotations aux provisions				256	14 887
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259) 262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260) 0
Total des charges d'exploitation (II)				264	35 505
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	12 056

Produits et charges divers

Produits financiers				(III)	280	31
Produits exceptionnels				(IV)	290	
Charges financières				(V)	294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347) (VI)	300
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348) (VII)	306
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	1 813
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	10 275

B - RÉSULTAT FISCAL				1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312	10 275	314	
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324	1 813		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			
330							
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	0
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987			0
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)				138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)				990			
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344			
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345			
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
						342	
							350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	12 087	354
Déficits							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)			dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	12 087	372
Divers à réintégrer							
Libellé						Montant	
Divers à déduire							
Libellé						Montant	

Imprimé 2033C du 09/05/2018

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds commercial	400	402		404	406		
Autres	410	412		414	416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	420	422		424	426		
Constructions	430	432		434	436		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442		444	446		
Installations générales agencements divers	450	452		454	456		
Matériel de transport	460	462		464	466		
Autres immobilisations corporelles	470	472	1 185	474	476	1 185	
Immobilisations financières	480	482		484	486		
TOTAL	490	492	1 185	494	496	1 185	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500	502	504	506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	510	512		514	516		
Constructions	520	522		524	526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532		534	536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544	546		
Matériel de transport	550	552		554	556		
Autres immobilisations corporelles	560	562	329	564	566	329	
TOTAL	570	572	329	574	576	329	

+ CLAIRE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 13 Avenue Gaston le Cousin – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE

Immatriculée au Registre du Commerce des sociétés de Versailles sous le numéro 823.437.132

DECLARATION D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt six juin,
à dix heures ;

La soussignée, Madame Claire MICHAUT, actionnaire unique de la société “ + CLAIRE ”, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de mille euros (€ 1.000), dont le siège social est situé au 13 Avenue Gaston le Cousin – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles, sous le numéro B 823.437.132

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de président,

2. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Président de la Société, Madame Claire MICHAUT, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille dix-sept,

- Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par l'actionnaire unique

3. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et quitus à la présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels dans leur globalité, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31 Décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Actionnaire Unique constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 du code général des impôts n'est à déclarer.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de dix mille deux cent soixante quinze (10.275) Euros, et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

✓ ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice constaté au bilan arrêté le 31 décembre 2017.....	10.275 €
Total du montant à affecter.....	10.275 €

✓ AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE :

Report à nouveau bénéficiaire	10.275 €
Total du montant affecté.....	10.275 €

✓ MONTANT DES DIVIDENDES DU PREMIER EXERCICE :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende distribué au titre du premier exercice.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

Quitus est donné à la présidence.

Cette résolution est adoptée.



QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Claire MICHAUT
Président – Actionnaire Unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a large 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.